

Vue générale de la participation des femmes dans la pêche en Océanie

Lyn Lambeth, Barbara Hanchard, Heather Aslin, Lilian Fay-Sauni,
Patricia Tuara, Kim Des Rochers et Aliti Vunisea

Source : Williams M.J., Chao N.H., Chao P.S., Matics K., Nandeesha M.C., Shariff M., Siason I., Tech E. et Wong J.M.C. (eds). 2002. *Global symposium on Women in Fisheries, Penang, Malaysia : ICLARM – The World Fish Center. 209 p.*

Résumé

Selon les estimations, 70 à 80 % des captures réalisées dans les zones côtières des pays insulaires océaniques sont consommées localement. On ignore le pourcentage exact des prises effectuées par les femmes, mais d'après une récente étude conduite au Samoa, 18 % des petits pêcheurs sont des femmes, qui capturent environ 23 % du poids total de produits de la mer. Outre les activités traditionnelles telles que la récolte et la transformation des produits de la pêche pour la consommation familiale, les femmes tiennent un rôle toujours plus important dans les petites entreprises exploitant les ressources marines.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, la pêche commerciale et les secteurs apparentés sont bien implantés et les femmes y contribuent de manière différente que dans la plupart des pays et territoires insulaires océaniques où leur participation est principalement vivrière et artisanale. Dans les pays dotés d'importantes installations de transformation à terre, les femmes employées dans le secteur de la pêche commerciale représentent un pourcentage assez élevé ; en Nouvelle-Zélande par exemple, elles constituent environ 34 % de la main-d'œuvre du secteur.

Cette étude rassemble des informations sur la vaste région océanique : Polynésie, Micronésie, Mélanésie, Australie et Nouvelle-Zélande. Elle examine aussi les besoins en matière de recherche et de développement ; les politiques publiques concernant le rôle des femmes dans la pêche ; et les facteurs qui freinent leur accès à la gestion et au développement de la pêche en Océanie.

Introduction

L'Océanie comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays insulaires du Pacifique ; elle est caractérisée par une considérable diversité géographique, culturelle et linguistique, de même qu'au plan des ressources et du développement économique. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont considérées comme des pays développés à l'économie prospère tandis que les pays insulaires océaniques sont généralement vus comme des pays en développement. Dans nombre d'entre eux, le développement économique est entravé par leur éloignement des marchés, le manque de ressources naturelles et l'insuffisance d'infrastructures. Leur déficit commercial est souvent contrebalancé par les envois de fonds de la diaspora et par l'aide financière et technique étrangère. Dans la plupart des cas, l'économie vivrière contribue notablement à la sécurité alimentaire des ménages.

Les pays insulaires océaniques appartiennent à trois sous-régions : la Polynésie au sud-est, la Micronésie au nord et la Mélanésie à l'ouest. Éparpillées sur plus de 30 millions de km², dont plus de 98 % d'océan, ces îles présentent une considérable diversité géographique. Les îles mélanésiennes sont pour la plupart vastes, montagneuses et volcaniques (avec des sols riches, des gisements minéraux et une abondance de ressources marines), tandis que les îles polynésiennes et micronésiennes sont souvent de petite taille et moins bien dotées en ressources naturelles. Certaines, comme Kiribati, les Îles Marshall (Micronésie), Tokelau et Tuvalu (Polynésie), sont des atolls situés à un ou deux mètres à peine au-dessus du niveau de la mer.

La géographie des îles a déterminé leur degré de dépendance à l'égard des ressources marines. Les produits de la mer ne sont pas aussi présents dans l'alimentation traditionnelle des populations des grandes îles de Mélanésie que dans celle des habitants de petits pays insulaires (Coyne *et al.* 1984). Dans nombre des pays où les terres sont rares, surtout en Micronésie et en Polynésie, le poisson et les invertébrés pêchés dans les eaux côtières constituent une source essentielle de protéines. Dans le monde, la consommation annuelle de produits de la mer est en moyenne de l'ordre de 13 kg par habitant, tandis qu'elle se situerait entre 20 kg environ dans les grandes îles telles que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et plus de 200 kg dans les pays composés d'atolls coralliens comme Kiribati où la consommation de produits de la pêche est la plus élevée au monde (Gillett and Lightfoot 2001). Ces chiffres comprennent les poissons et invertébrés pêchés localement et les produits de la mer importés. Les ressources marines occupent toujours une place importante dans l'alimentation des Océaniques et constituent une source croissante de revenus dans les communautés qui n'ont quasiment pas d'autres débouchés économiques.

Dans le passé, la pêche au large était l'apanage des hommes, les femmes se concentrant sur la pêche et la récolte de fruits de mer dans le lagon et sur le littoral. C'est encore le cas aujourd'hui même si dans de nombreux pays, des femmes pêchent parfois en haute mer, généralement avec leurs époux ou leurs frères. Globalement, ce sont toujours elles qui assument la responsabilité de la transformation et de la commercialisation de leurs prises et de celles de leurs conjoints.

Les États océaniques se sont efforcés d'encourager le développement de la pêche au large pour à la fois générer des revenus et réduire les pressions exercées sur les ressources côtières. La pêche au large étant majoritairement le fait des hommes, les initiatives conduites dans la région visaient pour la plupart à aider ces derniers à développer et gérer la pêche. Jusqu'à récemment, peu d'études ont été engagées pour réunir des informations sur les activités des femmes, préciser leur potentiel de participation au développement et à la gestion de la pêche ou encore évaluer les problèmes de surexploitation ou l'impact du développement sur les zones où les femmes vont pêcher.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, comme dans les pays insulaires océaniques, les difficultés que les femmes rencontrent dans le secteur de la pêche ont suscité très peu d'attention et leur contribution au secteur a été globalement ignorée jusqu'à très récemment. Les communautés côtières aborigènes et les insulaires du détroit de Torres, en Australie, de même que les communautés maories en Nouvelle-Zélande, sont depuis toujours dépendants des ressources marines et conservent nombre de leurs pratiques coutumières de pêche. Chez ces populations, la participation des femmes dans la pêche est analogue à celle d'autres pays du Pacifique.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, la pêche commerciale et les secteurs associés sont bien implantés et les femmes y contribuent de manière différente que dans la plupart des pays et territoires insulaires océaniques où leur participation est principalement vivrière et artisanale. Dans les pays dotés d'importantes installations de transformation à terre, les femmes employées dans la pêche commerciale représentent un pourcentage assez élevé. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les femmes assument aussi une part importante, mais globalement non reconnue, du travail lié aux entreprises de pêche familiales où elles sont souvent chargées de tâches telles que la correspondance, la comptabilité, l'organisation de la vente des captures et les commandes de fournitures.

La pêche de loisir est également bien développée dans ces deux pays, et les femmes y ont leur place, qu'elles pratiquent ce sport ou travaillent dans la prestation de biens et de services au secteur.

La pêche côtière dans les pays insulaires du Pacifique

Dans les pays insulaires océaniques, on estime qu'entre 70 et 80 % des prises de la pêche côtière (sur les récifs, dans les estuaires et en eau douce) sont réalisées à des fins de subsistance, les 20 % restants étant vendus sur les marchés (Dalzell *et al.*, 1996 ; Gillett and Lightfoot 2001). Rares sont les études consacrées à la part de la pêche vivrière dans les captures côtières, un domaine qui est très traditionnellement celui des femmes. Diverses études laissent toutefois à penser que la contribution des femmes est importante (Avalos 1995 ; Rawlinson *et al.* 1995 ; Passfield *et al.* 2001). Dans les pays insulaires océaniques, la répartition des rôles est traditionnellement établie, les hommes pêchant au large, tandis que les femmes se concentrent sur les zones côtières. En plus de se livrer aux activités traditionnelles telles que la récolte des produits de la mer sur le littoral et leur transformation pour la consommation familiale, les femmes tiennent un rôle toujours plus important dans les petites entreprises exploitant les

ressources marines. Lorsque des entreprises de pêche se créent dans le pays, elles sont souvent employées à diverses tâches à terre. Elles jouent aussi un rôle notable, à la fois direct et indirect, dans les trois grandes filières aquacoles de la région : la perliculture aux Îles Cook et en Polynésie française, l'élevage de crevettes en Nouvelle-Calédonie et l'algoculture à Kiribati et aux Fidji.

Polynésie

Les pays polynésiens du Pacifique central sont les Tonga, le Samoa, les Samoa américaines, les Îles Cook, Wallis et Futuna, la Polynésie française, Pitcairn, Niue, Tokelau et Tuvalu. Certains sont composés d'îles volcaniques abritant des terres fertiles, tandis que d'autres sont constitués d'atolls coralliens ou d'îles rocheuses riches en phosphate. La plupart présentent des récifs barrières ou frangeants et, souvent, de grands lagons protégés.

Au Samoa, les femmes et les enfants récoltent de nombreuses espèces de coquillages, holothuries, oursins, poulpes, crabes et algues sur les platiers dégagés à marée basse. Ils ont souvent pour seuls outils un sabre d'abattis ou un court bâton qui leur sert à fourrager dans les cavités coralliennes ou à en extraire leurs prises, et un sac ou autre conteneur pour les transporter. Selon une récente étude de la pêche vivrière au Samoa, 18 % des petits pêcheurs sont des femmes, qui capturent environ 23 % du poids total de produits de la mer (Passfield *et al.* 2001). Si l'on considère que les Samoanes récoltent le gros des bivalves et autres invertébrés marins, elles fournissent près de 20 % de la consommation annuelle de produits de la mer, qui est de 71 kg par habitant (dont 44 kg de poisson, 13 kg d'invertébrés et d'algues, et 14 kg de poisson en conserve).

À Niue, un ancien atoll surélevé ceinturé par un récif frangeant très étroit, les femmes récoltent au moins 40 espèces différentes d'invertébrés et trois espèces d'algues destinées à la consommation, notamment les chitons, patelles, escargots vermédés, nérites, drupas, bivalves, crabes, oursins et holothuries (Lambeth and Fay-Sauni 2001). De nombreuses autres espèces sont prélevées pour fabriquer des objets d'artisanat. On pourrait penser à première vue que le littoral accidenté et le petit platier récifal n'abritent que peu de ressources exploitables. Pourtant, près de la moitié de la production halieutique (poissons et invertébrés) proviendrait du récif frangeant (Dalzell *et al.* 1993). Outre la collecte d'invertébrés, les femmes de Niue pêchent aussi à la ligne, avec des cannes artisanales, et prennent part aux pêches collectives de juvéniles de rouget (*Mulloidés flavolineatus*) dont les bancs séjournent à faible profondeur de décembre à mars. Comme dans nombre d'autres pays océaniques, la présence des femmes à bord des bateaux a longtemps été interdite. Bien que les choses évoluent lentement, leur rôle dans la pêche reste majoritairement confiné à la pêche à pied sur le petit platier récifal, à la transformation de leurs prises et de celles des hommes et à quelques activités commerciales (Tuara 2000).

À Tuvalu, le rôle des femmes dans la pêche a évolué avec l'introduction du moteur hors-bord qui permet désormais aux hommes de ramener plus vite, facilement et régulièrement des poissons pélagiques destinés à la consommation familiale ou à la vente. Les femmes sont ainsi libérées

de l'obligation d'aller pêcher sur le littoral pour compléter les repas familiaux ; elles estiment en outre que la pêche à bord de bateaux à moteur est une activité strictement masculine (Lambeth 2000). À l'heure actuelle, elles pêchent davantage pour le plaisir ou pour partager avec d'autres femmes ; en revanche, ce sont généralement elles qui se chargent de la transformation et de la commercialisation du poisson et des produits dérivés.

Dans le petit territoire français de Wallis et Futuna, la géographie a dicté les rôles traditionnellement assignés aux deux sexes. Sur l'île de Futuna, les villages sont construits sur une bande côtière très étroite, tandis que les potagers sont installés au flanc des collines qui s'élèvent en pente abrupte depuis le littoral. Cultiver un potager implique donc une rude montée et une absence assez longue, ce qui fait que l'agriculture est un travail presque exclusivement masculin. Les hommes pratiquent surtout la pêche à la traîne et la pêche au fond à partir de petites embarcations, capturent le poisson à l'épervier et les langoustes au harpon, mais ce sont les femmes qui rapportent les produits de la mer consommés au quotidien. À l'inverse de Futuna, Wallis est une île relativement plate et les potagers sont établis dans des endroits pratiques, à proximité des villages. L'agriculture n'y est pas strictement le fait des hommes, et les femmes ne pêchent pas autant qu'à Futuna.

Micronésie

La Micronésie comprend les États fédérés de Micronésie, Guam, Palau, le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, Kiribati, les Îles Marshall et Nauru. Elle est globalement caractérisée par l'exiguïté des terres, l'isolement et l'éparpillement de ces États et Territoires peu dotés en ressources naturelles.

Kiribati est composée de 33 atolls coralliens (sauf Banaba, une île rocheuse à phosphate), disséminés sur de vastes étendues marines qui s'étendent de part et d'autre de l'équateur et de la ligne de changement de date. On pense généralement que les femmes de Kiribati se bornent à collecter des invertébrés sur le récif (Taniera and Mitchell 1995), alors qu'elles pêchent aussi au filet maillant, à la canne, avec des pièges à poisson traditionnels, ou encore des tiges de métal recourbées dont elles se servent pour capturer le poulpe de nuit, à la lumière de torches en palmes de cocotier ou de lampes à pétrole. Elles ont aussi toujours pêché le poisson à l'aide d'un poison extrait de l'holothurie *Holothuria atra*.

À Tarawa Sud, ce poison est parfois remplacé par du tabac. La récolte du bivalve *Anadara* sp. est essentiellement le travail des femmes et les 1 400 tonnes prélevées chaque année font ainsi de cette pêche l'une des plus importantes de l'île. Dans les îles périphériques, les femmes prennent souvent part à la culture de l'algue *Eucheuma*, un produit d'exportation d'une importance considérable pour de nombreuses communautés. Les femmes assument l'essentiel de la transformation et de la commercialisation du poisson consommé sur le marché intérieur de Kiribati, et leur contribution est rarement reconnue à sa juste valeur dans la planification des projets de développement.

À Palau, les femmes ont toujours joué un rôle important compte tenu des ressources marines qu'elles ramassent

sur le récif, notamment lorsque le mauvais temps empêche les hommes de pêcher en haute mer. Selon Matthews et Oiterong (1991), elles prélèvent régulièrement huit espèces d'holothuries, quatre espèces d'oursins, sept espèces de mollusques, trois espèces de crabes et plus de 15 espèces de poissons. De nombreux autres invertébrés sont aussi récoltés fortuitement. À l'heure actuelle, les femmes de Palau diversifient leurs activités, notamment en vendant leurs prises, et certaines pêchent à bord de petits bateaux à moteur (Lambeth 1999).

Aux États fédérés de Micronésie, la contribution des femmes à la récolte de fruits de mer et à la pêche varie d'un État à l'autre, les femmes de Kosrae et de Chuuk étant très engagées dans la pêche côtière, ce qui est moins le cas à Pohnpei et à Yap. À Yap, on constate des disparités au sein même de l'État : dans les îles périphériques, elles récoltent des invertébrés sur le récif et pêchent à la ligne à main bien plus souvent que les femmes du principal archipel de l'État. Toujours à Yap, à chaque engin, méthode et lieu de pêche sont associés un certain prestige ainsi que des tabous et des rituels très vivaces, les activités des femmes et des enfants étant considérées comme les moins prestigieuses (Falanruw 1992). À Kosrae en revanche, l'agriculture est traditionnellement dévolue aux hommes qui pêchent occasionnellement au-delà du récif, alors que les femmes fournissent l'apport quotidien des familles en produits de la mer en pêchant au filet ou à la ligne à main et en ramassant des invertébrés sur le récif. Elles utilisent très souvent des filets différents en fonction des techniques de pêche, des habitats marins, de la marée et du nombre de pêcheurs (Des Rochers 1992). Au début des années 90, cette diversité des techniques et des engins spécialisés a quasiment cédé la place aux filets maillants monofilament, mais les femmes continuent de jeter leurs filets dans les eaux côtières.

Comme la plupart des Océaniennes de Polynésie et de Micronésie, les femmes des Îles Marshall ramassent des coquillages, des crustacés et d'autres invertébrés dans les lagons et sur les platiers. Elles se chargent de la transformation primaire et secondaire, et se contentent de vendre leurs produits à des détaillants ou dans les magasins d'artisanat de la capitale, Majuro. Un tabou interdisant aux femmes d'embarquer sur des bateaux de pêche a toujours cours aux Îles Marshall (Tuara 1998).

Mélanésie

La Papouasie-Nouvelle-Guinée représente 84 % de la masse terrestre des pays insulaires océaniques, tandis que les Îles Salomon, Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie et les Fidji occupent 14 % de cette même superficie. Comme les pays mélanésiens ont davantage de terres et des superficies productives plus importantes, leurs débouchés vivriers et commerciaux sont aussi plus nombreux que ceux d'autres pays de la région qui dépendent de la production des ressources marines. Le poisson et les invertébrés (de mer et d'eau douce) tiennent néanmoins une place importante dans l'alimentation et dans l'économie, et les femmes ont un rôle notable dans la pêche, la transformation et la commercialisation des produits de la mer.

Comme dans d'autres pays insulaires océaniques, les Fidjiennes pratiquent la pêche vivrière et ont un rôle croissant dans le secteur de la pêche commerciale. Une

étude de Rawlinson *et al.* (1995) a révélé qu'elles constituent le groupe de pêcheurs le plus actif du pays. Elles prédominent dans la pêche vivrière, et ont une connaissance fine des zones côtières du fait de leurs activités de pêche quotidiennes et du savoir acquis au fil des générations. Elles ont pénétré depuis peu la lucrative filière de la bêche-de-mer (holothuries transformées) où elles pratiquent la pêche de l'holothurie en plongée. Elles sont aussi majoritaires parmi les vendeurs de crustacés, de mollusques et d'algues. La récolte de la coquille d'eau douce *Batissa violacea*, ou *kai*, une activité majoritairement féminine, constitue à elle seule la plus importante mono-pêche du pays.

Les méthodes et le matériel de pêche sont généralement simples, et se limitent souvent à des outils rudimentaires, ou à la pêche à la main. Ces méthodes exigent des compétences diverses et une bonne connaissance du milieu et de l'espèce ciblée. Outre la récolte d'invertébrés, les femmes pêchent le poisson au filet, posent des pièges et des nasses et utilisent des lignes à main. Elles connaissent bien la saisonnalité des espèces et les effets du cycle lunaire, des vents et des autres phénomènes naturels sur les espèces marines et s'en servent à leur avantage pour pêcher. Elles sont souvent capables d'identifier une espèce de poisson à la manière qu'il a de mordre ou de piquer la ligne, ce qui leur permet de changer d'hameçon, d'appât ou de ligne pour s'y adapter (Vunisea 1996).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée abrite une grande diversité d'environnements côtiers et marins, dont de vastes plaines deltaïques, des vasières, des mangroves marécageuses, des récifs frangeants et de petits lagons. La gamme des méthodes de pêche artisanale fait écho à la diversité du milieu naturel, et comprend notamment le ramassage de fruits de mer sur le récif, la pêche au harpon, la pêche en eau peu profonde pratiquée à la ligne à main à bord de pirogues, la pêche au filet et la pose de nasses dans les grands fleuves. Le pays comprend deux grands systèmes fluviaux, le Sepik/Ramu et le Fly/Purari, qui fournissent le gros de la production dulcicole annuelle. Parmi les filières locales, la pêche de subsistance prédomine en dépit de l'expansion croissante de la pêche commerciale de la crevette au chalut et de la petite pêche du thon à la palangre (FAO 1998).

Les femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée pêchent principalement dans les zones côtières de faible profondeur où elles récoltent surtout des invertébrés. En dépit d'un manque d'informations sur la pêche vivrière, les prélèvements d'invertébrés, que ce soit à des fins commerciales (bêche-de-mer, trocas et autres coquillages) ou vivrières, sont jugés supérieurs aux prises de poisson. Les femmes représentent une part non négligeable du volume annuel des captures marines – estimée à plus de 25 % par Chapman (1987) et Avalos (1995) – et dominent la transformation et la commercialisation.

En Nouvelle-Calédonie, la pêche vivrière tient toujours une place importante dans le mode de vie traditionnel des Kanaks. On distingue deux types de pêche : la pêche collective en vue des dons et échanges coutumiers, et la pêche individuelle qui vise à assurer la consommation familiale. Les clans de pêcheurs pratiquent la pêche collective au moyen de filets, l'objectif étant de capturer de grandes quantités de poissons « coutumiers ». Les espèces ciblées sont notamment les nasons, les mulets,

les tortues et les dugongs. La pêche individuelle peut être pratiquée par toutes et tous, à condition que ce soit dans des lieux de pêche appartenant à la tribu, généralement des zones du lagon situées en vis-à-vis des terres tribales. Les femmes capturent les crabes de palétuvier, pêchent à la ligne depuis la côte ou à bord de bateaux et ramassent des fruits de mer sur le récif. La capture des crabes de palétuvier, à la nasse ou avec des crochets, est une importante source de revenus pour nombre d'entre elles. Elles interviennent aussi dans la florissante filière de la crevette-culture, notamment dans les opérations après récolte. La pêche commerciale connaît un essor grandissant dans le pays et elle est principalement le fait des hommes, même si l'on compte quelques petites entreprises de pêche où les femmes travaillent avec leurs conjoints. La pêche de loisir est très développée, du fait des nombreux bateaux de plaisance au mouillage à Nouméa, en particulier chez les Européens et les Calédoniens d'origine européenne.

La pêche thonière dans le Pacifique

Dans le Pacifique occidental et central, la pêche thonière est une importante ressource pour les populations auxquelles elle assure revenus, emplois et sécurité alimentaire. En volume comme en valeur, la zone de pêche thonière du Pacifique est la première au monde. Un tiers des captures mondiales de thonidés – soit une moyenne annuelle de 3,6 millions de tonnes, pour une valeur de 1,9 milliard de dollars É.-U. selon les estimations – provient du Pacifique (Gillett *et al.* 2001). Compte tenu de la surexploitation croissante des zones côtières, l'exploitation commerciale des thonidés par les flottilles nationales est considérée comme l'une des rares solutions offrant un potentiel de développement à la région.

Le développement de la pêche thonière varie considérablement d'un pays océanien à l'autre en fonction de nombreux facteurs, dont la taille de l'économie, la position géographique, l'accès aux marchés, les superficies disponibles pour l'implantation d'installations à terre et la dynamique des populations. N'étant pas en mesure de fournir l'appui logistique et économique nécessaire aux grandes entreprises de transformation telles que les conserveries et les usines de découpe, de nombreux pays sont fortement tributaires des revenus tirés des droits d'accès payés par les flottilles des pays pratiquant la pêche hauturière. Ces droits représentent une part notable des recettes publiques d'un grand nombre de pays de la région.

Même si le secteur est bien moins développé que dans des pays asiatiques comme les Philippines et la Thaïlande, il offre néanmoins des possibilités d'emploi et d'investissement aux pays océaniques qui ont peu d'autres solutions viables.

Au plan de l'emploi, les Océanienues prennent rarement part aux opérations de pêche thonière. Lorsqu'elles interviennent dans la pêche de capture, c'est davantage en tant que propriétaire de bateaux que comme membre d'équipage, capitaine de pêche ou autres fonctions majoritairement occupées par des hommes. Elles sont bien représentées dans la valorisation, la commercialisation et l'administration du secteur, mais essentiellement dans des emplois mineurs et non à des postes de direction ou de supervision.

Jusqu'à une date récente, environ 600 des 2 298 employés de la conserverie de la Province occidentale des Îles Salomon étaient des femmes affectées à la transformation du poisson (Nelson and Tuara 2000). Aux Fidji, les femmes représentent 90 % des employés de la conserverie et, dans d'autres unités de transformation du thon, elles comptent pour 30 à 80 % des travailleurs (Arama 2000).

Avant la fermeture de la conserverie des Îles Salomon (en raison de la crise économique provoquée par les tensions ethniques), les cinq conserveries de thon du Pacifique employaient, selon les estimations, 5 % de l'ensemble des femmes ayant un emploi formel dans la région (Gillett *et al.* 2001). Les femmes occupent également une bonne partie des emplois à pourvoir dans les entreprises tournées vers l'export qui fleurissent dans la région. Dans la filière thonnière, elles sont employées dans les services de commercialisation et d'administration et sont aussi présentes dans de nombreux domaines annexes, comme les sociétés de prestation de services et les organismes publics et non gouvernementaux intervenant dans la pêche, l'environnement et l'action sociale.

Difficultés et besoins des femmes dans le secteur océanique de la pêche

Pour nombre de gens, la pêche dans le Pacifique est synonyme de pêche en pirogue ou autre embarcation, de pêche au harpon, de récolte de bœufiers et d'holothuries en plongée et d'autres activités auxquelles les femmes ne participent pas traditionnellement. Le ramassage de fruits de mer sur les récifs et dans les mangroves, la pêche en eau peu profonde, à la ligne à main et au filet, de même que la préparation et la vente du poisson et des fruits de mer sont autant d'activités qui ont souvent été passées sous silence par les chercheurs et les formateurs. Cet oubli a orienté l'aide fournie au secteur de la pêche, au niveau national autant que régional, et la façon dont la gestion et la conservation des ressources marines sont abordées. Le problème tient en partie à l'interprétation du mot « pêche » dans le Pacifique et à la priorité que les donateurs et les gouvernements accordent au développement et à la gestion de la pêche commerciale. La plupart des Océaniens emploient des termes différents pour désigner différentes méthodes de pêche pratiquées par les hommes et les femmes, mais le mot « pêche » renvoie parfois aux seules activités des hommes. Les tabous interdisant aux femmes de pêcher avec les hommes – et parfois l'inverse – perdurent dans de nombreux pays, ce qui tend à renforcer l'idée, chez les personnes des deux sexes, que la pêche est majoritairement le fait des hommes.

L'importance que les bailleurs de fonds et les pouvoirs publics accordent au développement de la pêche commerciale et en particulier de la pêche hauturière, secteur dont les femmes sont pratiquement absentes, a également contribué au manque de reconnaissance et de soutien auxquels se heurtent les femmes dans le secteur de la pêche. L'impulsion donnée dans le Pacifique au développement du secteur économique formel a canalisé l'aide en direction du développement de la pêche commerciale, plutôt que vers la pêche vivrière et la petite pêche artisanale.

Les activités de pêche des femmes restent essentiellement artisanales, et leur participation à la pêche commerciale est limitée.

Par ailleurs, les programmes nationaux d'aide au secteur répondent généralement à la demande, et rares sont les femmes qui vont solliciter l'aide des services publics pour développer leurs activités de pêche. Souvent, c'est parce qu'elles-mêmes ne considèrent pas leurs activités comme de la pêche, que les services des pêches ne s'intéressent qu'au travail des hommes et aussi parce que la bienséance leur interdit souvent d'aller demander de l'aide.

Les services des pêches des pays insulaires océaniques sont de plus en plus préoccupés par le recul des captures de poissons et d'invertébrés dans les zones côtières les plus accessibles, mais ont rarement le personnel ou les ressources nécessaires pour s'attaquer au problème. Les femmes constituent l'un des plus importants groupes d'utilisateurs des ressources récifales côtières, or leur contribution à la production halieutique n'est globalement pas étudiée ou soutenue.

Il est vrai que la production halieutique intérieure, notamment vivrière, n'est guère documentée dans la plupart des pays. S'il existe des données fiables, elles sont en revanche généralement ventilées par sexe. En outre, la pêche de subsistance échappe souvent à la gestion, et ses impacts sur les espèces et les habitats marins sont mal compris. En dépit du rôle des femmes dans les activités de pêche, de traitement et de commercialisation des produits de la mer, les femmes sont encore largement absentes des services nationaux des pêches, des cours de formation halieutique et des conférences sur les pêches. Le plus souvent, elles ne sont pas prises en compte dans la planification du développement et de la gestion des pêches.

Il convient par ailleurs de recueillir plus d'informations sur la production et la consommation vivrières et sur l'impact environnemental de la pêche de subsistance, en définissant les activités et rôles respectifs des hommes et des femmes. Les enquêtes auprès des ménages et des pêcheurs permettent de recueillir des données sur la pêche, notamment sur la consommation de produits de la mer, la dimension économique de la pêche et les différentes activités, et d'obtenir de précieuses données sur la production halieutique et la consommation imputable aux hommes et aux femmes. On peut ainsi établir des tendances mettant en évidence les disparités entre hommes et femmes en ce qui concerne les zones de pêche, les espèces capturées, l'effort de pêche, la contribution à l'économie ou à l'alimentation, autant d'éléments utiles pour déterminer l'incidence du sexe sur les activités de développement et pour planifier des stratégies de gestion. Les enquêtes spécialisées de ce genre nécessitent toutefois des financements et des compétences au-delà des moyens de la plupart des services nationaux des pêches.

Des recherches plus approfondies devront être réalisées sur les contributions respectives des hommes et des femmes à la sécurité alimentaire des ménages et au PIB. L'agriculture et la pêche occupent une place bien plus importante dans l'économie des pays insulaires océaniques que dans celle des grands pays développés. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentaient seulement 3 % du PIB de l'Australie en 2000, malgré la taille de son territoire, de son littoral et de sa zone économique exclusive (ZEE), contre 17 % pour le Samoa. Dans de nombreux cas, l'agriculture et la pêche représentent plus de 20 % du PIB des pays insulaires océaniques (Parry

2001). Les statistiques publiées mêlent souvent les données sur l'agriculture et la pêche, ou sur la foresterie et la pêche, interdisant ainsi toute analyse des caractéristiques propres à chaque secteur. En outre, les normes internationales de classification de l'agriculture et de la pêche ne sont pas adaptées à la structure économique des pays de la région. Les classifications actuelles ne permettent pas de distinguer les degrés de participation respectifs des hommes et des femmes à la gamme très diverse des activités de pêche, qu'il s'agisse de la récolte de fruits de mer ou de la pêche d'espèces pélagiques à la traîne. Le Département statistique du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) travaille à l'élaboration d'une classification régionale type des activités agricoles et halieutiques qui permettra de résoudre ces difficultés.

De plus, les statistiques sur la pêche ne rendent pas suffisamment compte de l'emploi des femmes dans le secteur de la pêche. Cela tient a) à l'expression « principale activité non rémunérée » qui est utilisée pour décrire les activités vivrières, omettant ainsi l'importance des activités secondaires ; même si les femmes consacrent un temps considérable à la pêche, la réponse donnée sera par exemple la prise en charge des enfants ; et b) au fait que la valorisation du poisson, filière qui emploie un grand nombre de femmes, soit classée dans le secteur manufacturier (Gillett and Lightfoot 2001).

Il faut encourager les femmes à faire des études dans le domaine de la pêche et de la biologie marine pour qu'elles soient plus nombreuses dans l'avenir à décrocher des postes dans les services nationaux des pêches. Parallèlement, il faut inciter ces services à soutenir et gérer les activités de pêche des femmes autant que celles des hommes.

Malgré certains recoupements entre les rôles des deux sexes dans la pêche, on constate aussi des différences notables. Ces rôles et les répercussions potentiellement différentes des projets de développement sur les hommes et les femmes doivent être mieux compris et pris en charge pour que les pays insulaires réalisent leurs aspirations en matière de développement et de gestion des pêches. La pêche vivrière et artisanale et la pêche commerciale dans une moindre mesure contribuent grandement à la sécurité alimentaire de la région. En outre, le secteur de la pêche thonnière emploie de très nombreuses personnes, hommes et femmes, issues de communautés où l'économie de subsistance prédominait jusque-là. Les effets, tant positifs que négatifs, peuvent être différents selon le sexe considéré. L'emploi fournit un salaire et des allocations qui contribuent au bien-être familial, même si les femmes sont plus susceptibles que les hommes de consacrer l'argent gagné aux enfants et à la famille.

Au plan social, l'emploi rémunéré des femmes n'est pas forcément l'idéal parce que l'on attend souvent d'elles qu'elles assument leurs responsabilités traditionnelles au sein du foyer et de la communauté, en plus de leur emploi à plein temps. Les tâches domestiques, la prise en charge des enfants et les obligations communautaires viennent s'ajouter à la journée de travail, créant la fameuse « double journée des femmes », et pèsent sur la dynamique familiale et la santé des femmes. La propagation des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, est une question préoccupante qui doit interpeller tout particulièrement l'industrie thonnière et ses

instances de gestion. Les risques d'infection sont évidemment plus élevés chez les travailleurs du sexe, mais les épouses des gens de mer forment elles aussi un groupe à risque. Les stratégies visant à contrer ou à atténuer les effets négatifs doivent être élaborées pendant les phases de planification du développement sectoriel.

Au nombre des facteurs qui freinent le développement durable du secteur thonier dans le Pacifique, citons le manque d'éducation, les défaillances de l'administration publique, la rigidité des rôles culturellement assignés aux deux sexes et la quête du profit qui détourne les entreprises de leurs responsabilités sociales et environnementales. Les effets potentiellement néfastes peuvent être identifiés pour favoriser la définition de stratégies d'atténuation, même si l'adoption de ces stratégies se heurte à des obstacles considérables. Les services nationaux des pêches ont parfois du mal à se situer par rapport à l'impact du développement de la pêche sur la santé, le travail ou l'environnement, surtout si le dialogue a globalement fait défaut entre les ministères compétents.

Depuis quelques années, les administrations centrales planifient la gestion de la pêche thonnière, ce qui a conduit à la réalisation d'études sur les différents effets du développement de cette filière sur les populations. L'Agence des pêches du Forum (FFA) aide ses pays membres à formuler des plans nationaux de développement et de gestion de la pêche thonnière. Toutefois, c'est à l'instigation des organismes donateurs que des analyses des questions de genre ont été incluses dans ces plans, et nombre de parties prenantes et de décideurs nationaux continuent de s'interroger sur leur nécessité ou leur à-propos. Dans certains pays océaniques, la dimension de genre et les notions apparentées telles que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont parfois vues comme des attaques contre la culture et la tradition.

Politiques en vigueur et appui apporté aux femmes dans le secteur de la pêche en Océanie

Seuls quelques pays océaniques ont adopté des politiques traitant spécifiquement du rôle des femmes dans la pêche, même si la plupart d'entre eux encouragent leur participation active et égale au développement. En outre, les organismes donateurs et les organisations régionales exigent de plus en plus souvent qu'une évaluation des questions de genre soit réalisée aux différents stades des projets : planification, mise en œuvre et suivi. Les préférences et les exigences des bailleurs de fonds, conjuguées à une prise de conscience très progressive de la place des femmes dans la pêche, sont à l'origine des quelques mesures introduites dans la région pour soutenir ces dernières. Dans certains cas, elles sont activement incitées à suivre des formations jusque-là réservées aux hommes, et des formations sont aussi spécifiquement conçues à l'intention des femmes. Dans certains pays tels que Kiribati, les Tonga et le Samoa, les services des pêches emploient de plus en plus de femmes et les inscrivent à des cours sur la manutention du poisson.

La Plate-forme d'action pour le Pacifique est une déclaration régionale élaborée par des Océaniennes et des Océaniens et adoptée lors d'une conférence régionale sur la condition féminine qui s'est tenue en Nouvelle-Calédonie en 1994. Ce document dresse la liste des

principales questions à résoudre dans la région si l'on veut atteindre les objectifs d'égalité et de développement durable. Il s'agit d'accélérer la mise en place d'une participation pleine et égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie. L'un des treize sujets de préoccupation cités dans ce document concerne l'agriculture et la pêche. L'objectif stratégique poursuivi est « [d']encourager et [de] soutenir la participation des femmes aux activités (rémunérées ou non) d'agriculture et de pêche et [de] reconnaître le rôle qu'elles jouent en matière de sécurité alimentaire » (SPC 1995). Bien que ce document ait pour objet d'aider les bureaux de promotion de la condition féminine à concentrer leur action sur les problèmes essentiels, il est très improbable que les services nationaux des pêches en connaissent l'existence ou voient quelque utilité à en intégrer les recommandations dans leur programme de travail.

Certains pays ont adopté des programmes pour favoriser la participation des femmes dans la pêche, le plus souvent avec l'aide d'organisations extérieures comme la CPS et son projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Les services des pêches de Niue et de Nauru par exemple ont créé de nouveaux postes de chargées de la promotion de la condition féminine dans le secteur. Dans d'autres pays, des organisations non gouvernementales ont mis en place à leur intention des dispositifs d'accompagnement comme le réseau fidjien Women in Fisheries. L'Université du Pacifique Sud a effectué un énorme travail dans ce domaine dans le cadre de son projet de valorisation des produits de la mer financé par le Canada. La collaboration établie entre ce projet et la CPS a conduit le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) à proposer aux jeunes Océaniennes un cours à option sur la pêche.

Participation des femmes au secteur de la pêche en Australie et en Nouvelle-Zélande

En tant que pays industrialisés, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont les infrastructures nécessaires pour exploiter leurs ressources marines et par conséquent, la pêche commerciale y est mieux implantée que dans les pays océaniques. Cette situation est illustrée par la proportion de femmes dans le secteur ; en effet, elles sont de plus en plus nombreuses à travailler dans des entreprises de pêche, certaines occupant même des postes élevés ou siégeant dans les instances décisionnelles du secteur. Néanmoins, il y a toujours une pénurie d'informations sur leur participation et leur contribution à la pêche.

Australie

Au regard des chiffres internationaux, la filière australienne de la pêche emploie relativement peu de monde. Par rapport à d'autres régions du monde, les mers australiennes sont pauvres en nutriments, ce qui contribue à une faible productivité, très inférieure à celle de pays voisins comme l'Indonésie et la Nouvelle-Zélande. En dépit de sa petite production, le secteur est très rémunérateur en raison de l'exploitation d'espèces de forte valeur telles que l'ormeau, la crevette, la coquille Saint-Jacques et la langouste (Kailola *et al.* 1993).

La filière australienne des produits de la pêche emploie plus de 110 000 personnes : 28 000 travaillent dans la pêche

de capture commerciale ; 60 000 à 70 000 sont employées à terre dans des entreprises de valorisation des produits de la pêche (transformation, commercialisation et vente) ; et 10 000 dans l'aquaculture. Les femmes représentent un faible pourcentage des propriétaires et membres d'équipage des bateaux se livrant à la pêche de capture, mais sont davantage présentes dans les opérations de transformation et de valorisation ainsi que dans l'aquaculture. Cette situation tient en partie au fait que les activités à terre sont plus compatibles avec leurs responsabilités domestiques et familiales. Elles sont nombreuses à travailler dans des entreprises familiales dont elles assurent la gestion depuis leur domicile tandis que leurs partenaires pêchent en mer.

Lors d'une récente enquête auprès de plus de 200 femmes associées à la pêche commerciale (dans le public comme dans le privé), 41 % des déclarantes ont indiqué être propriétaires, ou copropriétaires exploitantes d'entreprises de pêche (Aslin *et al.* 2000). La plupart souhaitaient une amélioration de leur statut et de la reconnaissance de leur travail, et la majorité faisait état d'obstacles à leur participation et à leur progression dans le secteur. Les difficultés rencontrées étaient d'ordre pratique (manque de temps, responsabilités parentales, conditions à bord des bateaux), et tenaient aussi à la discrimination ou aux préjugés des hommes travaillant dans le secteur.

Comme les Océaniens, les Aborigènes du littoral et les insulaires du détroit de Torres ont toujours été dépendants des ressources marines et conservent encore bon nombre de leurs pratiques coutumières. Selon des recherches conduites dans le sud de la Nouvelle-Galles du Sud, près de 90 % des Aborigènes adultes pêchent régulièrement le poisson et les fruits de mer dans la région où ils vivent (FRDC 2000). Les femmes tiennent un rôle majeur dans ces activités. La persistance des activités traditionnelles sert et continuera de servir de fondement aux revendications des peuples autochtones sur les terres et les eaux adjacentes. Si leurs revendications aboutissent, les femmes titulaires de droits coutumiers pourraient bien sortir grands vainqueurs de ces procédures et se voir attribuer de nouveaux droits de propriété sur le milieu côtier et marin. En toute probabilité, ces revendications viendront exacerber les conflits existant entre la pêche commerciale, la pêche de loisir et la pêche vivrière traditionnelle, mais pourraient aussi aboutir à une affectation plus équitable des ressources marines.

Depuis le début de la colonisation européenne de l'Australie, les peuples autochtones ont travaillé dans la pêche commerciale, tout en maintenant leurs pratiques traditionnelles. Nombre d'entre eux ont été employés comme membres d'équipage, plongeurs et capitaines de pêche quand l'exploitation des holothuries, des trocas et des huîtres perlières a démarré dans le nord du pays. Des Aborigènes et des insulaires du détroit de Torres, hommes et femmes, ont travaillé comme plongeurs dans des conditions difficiles et dangereuses, au tout début de l'exploitation des ressources perlières.

Entre 20 et 30 % des Australiens pratiquent la pêche de loisir, les femmes et les filles représentant un tiers du total selon les estimations (FRDC 2000). Les dépenses directes et indirectes dans cette filière seraient de l'ordre de 2,9 milliards de dollars australiens, d'où son importance

et son considérable pouvoir de pression au niveau national (McIlgorm and Pepperell 2000). La pêche de loisir fournit des emplois dans le tourisme, la vente de matériel de pêche, la vente et l'affrètement de bateaux et la plongée, autant de domaines comptant une composante tertiaire où les femmes sont bien représentées.

Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, le secteur est dominé par la pêche commerciale et récréative, tandis que la pêche vivrière est faiblement représentée. Outre son plateau continental tempéré et l'apport en éléments nutritifs d'origine terrestre, la Nouvelle-Zélande a les moyens d'exploiter ses ressources marines, ce qui lui assure une production halieutique supérieure à celle des pays insulaires océaniques ou de l'Australie. Les pêcheries du plateau continental tempéré se caractérisent par une moindre biodiversité, mais un ratio de biomasse par espèce très supérieur à celui des zones de récifs coralliens, et représentent 90 % de l'ensemble des pêcheries mondiales (Adams *et al.* 1999).

Les Maoris ont avec la pêche un solide lien culturel qui est reconnu par la common law et la législation. La gestion des pêches repose sur un système de quotas où le total admissible annuel de capture est défini pour chaque espèce commerciale dans les zones soumises à une gestion par quotas. Depuis le jugement rendu en 1992 dans la procédure en matière halieutique intentée par les Maoris contre la Couronne et l'adoption de la Loi de 1992 sur le règlement des revendications concernant les pêcheries protégées par le Traité de Waitangi, les Maoris sont devenus les principaux acteurs de la pêche commerciale, et contrôlent plus de la moitié de l'ensemble des quotas fixés dans ce secteur (FAO 1999).

Dans les six dernières années, l'emploi a augmenté de 14 % dans la filière des produits de la mer et de 41 % dans l'industrie de la transformation. Cette croissance tient directement au fait qu'une proportion croissante des captures est réalisée par des exploitants néo-zélandais plutôt que par des navires étrangers, ainsi qu'à un engagement de plus en plus marqué dans la transformation et la valorisation des produits de la pêche (Statistics New Zealand 2000).

Le secteur néo-zélandais des produits de la mer emploie directement plus de 10 000 personnes, dont la moitié environ dans les usines de transformation du poisson et des fruits de mer. La main-d'œuvre est composée d'environ 66 % d'hommes et de 34 % de femmes. Les hommes sont majoritaires dans la pêche de capture et l'aquaculture, tandis que les femmes sont bien représentées dans les filières de transformation et de valorisation. Dans toutes ces filières, on trouve davantage de femmes occupant des emplois peu payés – administration, transformation du poisson, conditionnement, vérification – que des postes d'encadrement. On note que 40 % des hommes employés dans le secteur, contre seulement 14 % des femmes, gagnent un salaire annuel supérieur à 30 000 dollars néo-zélandais (Information Resource Centre 1998).

Les femmes de pêcheurs ont toujours pris une part active aux activités à terre, assumant un large éventail de fonctions allant du travail de secrétariat de l'entreprise à la réparation des filets en passant par la préparation de la soupe de langouste. Les petites entreprises continuent de tourner grâce à l'énorme travail non reconnu

qu'elles assument bénévolement. Depuis une vingtaine d'années, elles sont de plus en plus nombreuses à pêcher en mer dans le cadre de petites entreprises familiales où elles travaillent avec leurs époux et, plus récemment, avec leurs enfants qui reprennent les bateaux de l'entreprise et s'imposent à bord comme membre d'équipage ou patron de pêche.

Le rôle des femmes dans le secteur a récemment évolué avec leur entrée en politique, et, ces dernières années, deux d'entre elles ont été élues au sein de la direction de la Fédération néo-zélandaise de pêche commerciale (Yvonne Powell, pers. comm. 2001). Comme elles travaillent souvent à terre, elles peuvent plus facilement participer aux réunions de gestion, tenir les entrepreneurs au courant de l'évolution de leurs obligations et s'assurer que le point de vue des pêcheurs est pris en compte.

De nombreux cours de formation à la pêche sont désormais offerts dans le pays, ce qui permet à des personnes des deux sexes d'obtenir les qualifications requises pour la pêche en mer ou la valorisation des produits de la pêche à terre et en mer. Plus d'un tiers des actifs du secteur ont suivi une formation diplômante reconnue au niveau national. L'Organisation pour la formation aux métiers de la pêche a mis au point un projet d'un an pour inciter davantage de femmes à s'inscrire aux formations offertes dans ce domaine. Sur les 1 500 personnes actuellement en formation, 35 % sont des femmes (SeaFIC 2001).

Selon les estimations, 20 % des Néo-zélandais – hommes, femmes et enfants – pratiquent la pêche de loisir. La fourniture directe et indirecte de biens et services à cette filière assure un emploi à de nombreuses personnes des deux sexes.

Politiques en vigueur, appui et besoins en Australie et en Nouvelle-Zélande

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont mis en place plusieurs initiatives publiques pour s'attaquer à l'inégalité des chances et à la sous-représentation dont souffrent les femmes dans la gestion des ressources naturelles, pêches comprises. Dans les administrations des États et territoires comme dans les administrations centrales, les gouvernements appliquent des lois et des politiques fondées sur l'égalité d'accès à l'emploi, la non discrimination et la diversité sur le lieu de travail. De nombreux organismes publics ont créé des sections de promotion de la femme. En Australie, ces responsabilités incombent à la section de l'emploi des femmes en milieu rural qui relève du Département de l'agriculture, des pêches et des forêts du Commonwealth.

Le Conseil de gestion de l'agriculture et des ressources d'Australie et de Nouvelle-Zélande (ARMCANZ) a pour mission de formuler des politiques, stratégies et pratiques en faveur d'une gestion intégrée et durable de l'agriculture, des terres et de l'eau, et de servir ainsi les communautés des deux pays. Le Conseil est assisté par un Comité permanent de gestion de l'agriculture et des ressources (SCARM).

En 1998, le SCARM a publié un plan national intitulé « Une vision pour le changement » qui vise à accroître la représentation des femmes au sein des conseils et comités statutaires, des panels consultatifs, ainsi que dans l'effectif

des organismes publics de gestion des ressources naturelles (SCARM 1998). Des plans d'action apparentés ont ensuite été adoptés par les États et territoires. Les chiffres sur la représentation des femmes dans la gestion des ressources naturelles témoignent d'une légère amélioration : la proportion de femmes siégeant dans des conseils et comités statutaires relevant du SCARM est passée de 18,9 à 20,1 % entre juin 1999 et juin 2000 (SCARM 2001). Comme l'accent est mis sur les femmes rurales travaillant dans l'agriculture, il est difficile de distinguer l'évolution de la situation pour celles qui interviennent dans la gestion des ressources marines. La Nouvelle-Zélande ne distingue pas non plus la pêche de l'agriculture dans les travaux qu'elle conduit sur les problématiques des femmes dans le secteur primaire, même si l'agriculture et l'élevage sont privilégiés.

En dépit de l'adoption de nombreux plans et politiques bien adaptés, les discours ne vont pas forcément de pair avec les mesures nécessaires, et nombre de hauts fonctionnaires et de politiciens n'ont pas réellement la volonté de faire progresser les intérêts des femmes.

Les informations sur la participation et la contribution des femmes dans la pêche en Australie et en Nouvelle-Zélande font toujours cruellement défaut. Dans le secteur lui-même, leurs préoccupations et leurs difficultés n'ont guère suscité d'attention et leur contribution est toujours globalement passée sous silence. Il faut impérativement mettre en place une collecte systématique de données sur les questions de genre dans la pêche. La collecte pourrait porter par exemple sur le nombre de femmes propriétaires ou copropriétaires d'entreprises de pêche ou encore de biens et d'équipement (engins et bateaux de pêche, licences de pêche, quotas), et employées dans les différentes filières (aquaculture, capture en mer, transformation du poisson, vente au détail, restauration spécialisée dans les poissons et fruits de mer, affrètement de bateaux de pêche, etc.). Ce qui rend cette collecte compliquée, c'est le fait que les pêches de capture sont le fait de nombreux armements différents qui ne relèvent pas des mêmes régimes réglementaires et ne sont pas gérés par les mêmes organismes.

Participation des femmes ou dimension de genre dans le développement de la pêche ?

L'un des problèmes posés par la création de programmes spécifiquement axés sur le rôle des femmes dans la pêche est qu'ils tendent à dissocier leurs difficultés des problématiques du secteur. Pour produire les résultats escomptés, les initiatives de développement et de gestion des pêches doivent englober tous les acteurs de la pêche, de la valorisation et de la commercialisation des ressources marines. Établir des programmes centrés sur le rôle des femmes risque fort de renforcer la tendance des services nationaux des pêches à se concentrer exclusivement sur les hommes et à se décharger des problèmes rencontrés par les femmes sur les programmes spécialisés dans le rôle de ces dernières dans la pêche ou sur les organismes de promotion de la femme qui n'ont ni l'expérience, ni les ressources, ni les compétences nécessaires pour intervenir dans ce secteur.

Il arrive aussi que les services des pêches rencontrent eux-mêmes des problèmes quand ils tentent de mettre en

place des programmes axés sur les femmes. Il y a presque dix ans, un projet a été lancé en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour appuyer les activités des femmes pêcheurs des communautés côtières. Il a d'abord été administré par le Service des pêches et des ressources marines (DFMR), avec un soutien massif et informel de la Division de la condition féminine du Département de l'intérieur et de la jeunesse (DHAY). Le Service des pêches avait du mal à gérer une opération qui associait les aspects techniques de la pêche et la promotion de la femme. Les contestations sont surtout venues des femmes pour qui un projet centré sur leurs besoins devait logiquement être administré par le Département de l'intérieur et de la jeunesse, d'autant que ce dernier était d'avis que les femmes devraient assurer elles-mêmes le contrôle et la mise en œuvre du projet (Fairbairn-Dunlop 1992). Le projet a fini par être transféré au Département environ trois ans plus tard, avant d'être abandonné faute de personnel et de ressources.

À la fin des années 80, la CPS a établi le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, qui était administré par un unique agent et avait pour objet d'appuyer et de promouvoir la participation des Océanienues à la pêche. Les demandes d'assistance émanaient presque toutes d'organismes nationaux de la condition féminine plutôt que des services des pêches, et les activités passaient majoritairement par les correspondants des bureaux de la condition féminine. Il ne pouvait en être autrement à l'époque, mais, pour la section en charge du projet, le risque était que les services des pêches et les autres sections de la Division ressources marines de la CPS se contentent de cet arrangement et s'abstiennent de ce fait d'associer davantage de femmes à leur action au motif qu'une petite section de la CPS se soucierait des problèmes rencontrés par les Océanienues qui pratiquaient la pêche.

Afin de limiter ce risque, la section en charge du projet a mis en œuvre un certain nombre de stratégies visant à assurer la prise en compte des besoins et des perspectives des femmes dans toutes les activités halieutiques pertinentes, aux niveaux national et régional. En premier lieu, la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches a été rebaptisée Section pêche en milieu communautaire afin de montrer qu'il fallait prendre en considération tous les secteurs de la population dans le développement et la gestion des activités halieutiques. En second lieu, la section a vivement encouragé les services de promotion de la condition féminine à formuler leurs demandes par l'intermédiaire de leur service national des pêches et recommandé que leurs agents travaillent main dans la main. Dans certains pays, cela a contribué à l'établissement de liens entre les services de promotion de la condition féminine et les services nationaux des pêches et a conduit les femmes à oser davantage solliciter l'assistance de leur service national des pêches. Certains services des pêches sont désormais plus enclins à prendre en compte le rôle des femmes dans la gestion et l'expansion de la pêche nationale. Enfin, la Section pêche en milieu communautaire a encouragé la collaboration et s'est elle-même investie dans des projets communs avec d'autres sections de la CPS et des organisations régionales.

L'accent mis sur la participation et le soutien communautaire, plutôt que sur l'ajout de composantes uniquement destinées aux femmes dans les projets halieutiques,

s'inscrit dans le droit fil des objectifs de la planification sexospécifique, à savoir promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes. L'idée de s'attaquer aux besoins de la communauté tout entière est mieux accueillie par les services des pêches, notamment dans les pays insulaires océaniques, qui ont du mal à comprendre les fondements de l'approche « genre et développement ». Les concepts associés au genre sont mal compris, difficiles à expliquer sans recourir à un jargon qui ne fait que semer plus de confusion, et quasiment impossibles à traduire dans la plupart des langues (y compris en français, l'autre langue officielle de la CPS), ce qui incite bien des acteurs à conclure qu'on parle bien du rôle des femmes dans le développement, travesti dans d'autres termes.

Orientations futures

Malgré quelques initiatives engagées ces dernières années pour promouvoir la participation des femmes dans la pêche en Océanie, leur contribution demeure globalement sous-estimée et rien n'est fait pour optimiser leur rôle.

Les responsables du développement et de la gestion des pêches de la région doivent se poser deux questions essentielles : « Qui sont les groupes à cibler dans l'effort de développement et de gestion de la pêche ? » et « Faut-il avoir recours à des compétences ou à des personnes particulières pour travailler avec ces groupes ? » Si les marchés aux poissons sont principalement tenus par des femmes, elles doivent être incluses dans les cours de formation sur la manipulation des produits de la mer. Dans les pays insulaires du Pacifique, la gestion des pêcheries côtières doit inclure les espèces et les zones exploitées par les femmes, de même qu'il faut associer celles-ci au processus de planification et aux programmes de sensibilisation. Cela ne signifie pas pour autant que les organismes nationaux et régionaux des pêches doivent impérativement recruter des agents féminins pour espérer travailler efficacement avec les femmes. En revanche, il serait utile que leur effectif technique compte davantage de femmes, et il sera peut-être nécessaire d'encourager les agents de sexe masculin à appuyer la participation des femmes dans la pêche.

La plupart des services nationaux des pêches continueront d'avoir besoin d'une assistance pour entreprendre des enquêtes spécialisées et pallier le manque d'informations sur la production et la consommation de ressources marines côtières ainsi que sur la participation et la contribution des Océanien(ne)s à la production halieutique des pays de la région. Les recherches devront répondre aux besoins des gouvernements nationaux, tout en étant aussi normalisées que possible, aisément accessibles et comprises par les personnes qu'elles sont censées servir. La recherche de rigueur scientifique et de reconnaissance académique prend souvent le pas sur ces exigences majeures.

Pour améliorer l'exactitude des statistiques halieutiques, les services nationaux des pêches doivent aussi resserrer leurs liens avec les bureaux de la statistique et prendre une part active à la planification des enquêtes afin de s'assurer que les données collectées sont celles dont ils ont besoin. Selon Gillett et Lightfoot (2001), la pénurie d'informations sur l'ampleur de la production artisanale est un facteur critique conduisant à une sous-estimation de la

contribution de la pêche au PIB. Ces auteurs sont d'avis que pour estimer la production vivrière, les recherches spécialisées doivent laisser la place à des enquêtes réalisées hors du secteur de la pêche. Des renseignements sur la production halieutique peuvent être recueillis à faible coût dans les recensements nationaux, les enquêtes sur la nutrition, les recensements agricoles, les enquêtes sur l'emploi et le revenu des ménages et les études sur la pauvreté. Bien évidemment, les données collectées par les bureaux de la statistique et dans le cadre d'autres enquêtes devront être ventilées par sexe.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, il convient de réunir des informations sur la dimension de genre dans le secteur. La pratique actuelle, qui consiste à conjuguer la participation des femmes dans la pêche à leur rôle dans les activités rurales ou le secteur primaire, ne permet ni de préciser leur contribution à la pêche, ni de mettre en évidence d'autres filières importantes comme la valorisation ou la commercialisation. L'Australie prévoit de réaliser une étude pour préciser la contribution actuelle des femmes au secteur de la pêche. À cette fin, l'accent devra être mis sur la parité hommes-femmes, sur les contributions respectives des deux sexes et sur leurs besoins différents.

On peut encourager les femmes à suivre des formations sur la pêche en offrant des cours spécifiquement mis au point à leur intention ou en les incitant à s'inscrire aux cours existants. Les avantages et inconvénients des formations spécifiquement féminines, par opposition à la mixité, devront être examinés pour les formations régionales comme nationales. Les retours d'information sur les cours mixtes offerts par la CPS laissent à penser qu'il serait parfois utile de proposer des cours dissociés, tandis que dans d'autres cas, la mixité présente des avantages. En revanche, il faut impérativement éviter les situations où l'un des deux sexes se retrouve très minoritaire.

Des problèmes peuvent se poser, surtout dans les pays insulaires océaniques, si les femmes sont sous-représentées dans un cours habituellement suivi par des hommes. Leur comportement et leur aptitude sont parfois jugés plus sévèrement que ceux des stagiaires de sexe masculin ; en outre, les femmes auront tendance à ne pas s'exprimer ou s'imposer autant qu'elles le feraient dans une classe exclusivement féminine ; si les exercices pratiques mettent en scène des activités de pêche typiquement masculines, elles auront aussi tendance à s'effacer pour leur laisser la place. Dans un cours d'une dizaine de participants, l'objectif devrait toujours être d'avoir plusieurs femmes, et pas seulement une ou deux.

Les cours mixtes peuvent se révéler très utiles pour sensibiliser les hommes et les femmes aux différences et similitudes de leurs activités et pour les familiariser avec des tâches qui ne sont pas celles qu'on leur assigne généralement. Même s'ils n'ont plus jamais l'occasion de réutiliser ces compétences, ils élargissent leur conception de tout ce qui constitue la pêche. Les cours réservés aux femmes peuvent aussi avoir leur utilité. Les participantes sont souvent plus à l'aise et prennent plus volontiers la parole et le contenu peut être adapté à leurs activités et besoins spécifiques. La formation la mieux adaptée à la situation, mixte ou unisexe, dépendra du groupe cible, du pays et du contenu du cours.

En Océanie, on peut contourner les problèmes posés par des termes et concepts complexes tels que le genre en utilisant des analogies adaptées à la situation. Par exemple, dire que toute la communauté doit prendre part à la gestion et au développement de la pêche permet de promouvoir l'égalité des chances pour les deux sexes. Parler de « famille et développement » contribue à présenter l'équité entre les sexes sous des dehors familiers. Évoquer les impacts sociaux et environnementaux du développement sur la collectivité aide à rattacher différents aspects de l'analyse du genre à la planification des projets, sans avoir à utiliser ce jargon. Il faut aussi s'assurer que les personnes chargées des études sur les questions de genre dans la pêche aient une bonne connaissance de la région et, de préférence, du secteur.

Quand on envisage l'adoption de programmes de discrimination positive ou le lancement de projets sur la participation des femmes dans la pêche, il faut s'inspirer des échecs et des succès des initiatives passées. En dépit de certains échecs, les projets conduits dans ce domaine ont globalement contribué à faire connaître le rôle des femmes dans le secteur, et alimenté le corpus d'informations sur le sujet. L'heure est peut-être venue d'envisager d'autres possibilités ou de passer à l'étape suivante. L'une des manières de s'assurer que les besoins et points de vue des femmes soient pris en compte dans toutes les filières où elles interviennent pourrait être de créer un poste ou un organisme de nature transversale qui viendrait se substituer à ceux ayant pour seule mission de favoriser la promotion de la femme. L'objet serait de mettre l'accent sur l'égalité des chances et la participation égale des hommes et des femmes aux activités de gestion et de développement, plutôt que de se borner à promouvoir la participation des femmes.

À l'époque où la CPS réfléchissait aux orientations futures de la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, cette stratégie avait été envisagée. Elle ne pouvait toutefois s'articuler avec son programme de travail fondé sur des projets financés par les bailleurs de fonds. L'idée était d'établir un organisme transversal qui aurait pris part à tous les travaux de planification des autres sections et aux projets eux-mêmes, le cas échéant. Les politiques publiques pourraient s'inspirer de cette stratégie intersectorielle plutôt que de mettre en place des mesures spécialement dirigées sur le rôle des femmes dans la pêche. Cette approche s'articulerait naturellement avec les politiques existantes qui visent à favoriser l'égalité des chances et l'équité entre les sexes.

Malgré les lacunes et les besoins, la contribution des femmes au développement et à la gestion de la pêche dans le Pacifique commence lentement à être reconnue et appuyée. Les services des pêches nationaux et régionaux et des entreprises privées commencent à se rendre compte que le développement durable et équitable du secteur passe par la participation aussi bien des femmes que des hommes à la planification des projets, par l'accès des femmes à des possibilités de formation adéquates et par leur participation aux initiatives de gestion. Si l'on persiste à appuyer leur participation au moyen de projets spécifiquement axés sur leurs besoins, il conviendra de rétablir les équilibres en privilégiant l'égalité des chances entre hommes et femmes dans tous les projets.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les personnes nommées ci-après qui, par leur aide et leur contribution, ont permis la rédaction du présent article.

- Vicki Baker, Fisheries Management Services, Green Bay, Auckland, Nouvelle-Zélande
- Heather Scott, Executive Officer, Tuna NZ Inc., Nouvelle-Zélande
- Yvonne Powell, Taranaki Fishermen's Association, Nouvelle-Zélande
- Paula Shoulder, Commonwealth Fisheries Policy Review, Australie

Les auteurs remercient également l'AFS (Asian Fisheries Society) et l'ICLARM-The WorldFish Center de l'occasion qui leur a été donnée de présenter leurs travaux au Symposium international sur les femmes dans le secteur de la pêche.

Bibliographie

- Adams T., Dalzell P. and Ledua E. 1999. Ocean resources. p. 366-381. In: M. Rapaport (ed.). *The Pacific Islands: Environment and society*. Hawai'i: The Besz Press. 442 p.
- Arama. 2000. Fiji: Gender impacts related to development of commercial tuna fisheries. A report to the South Pacific Forum Secretariat. Suva, Fiji: Arama and Associates.
- Aslin H.J., Webb T. and Fisher M. 2000. Fishing for women: Understanding women's roles in the fishing industry. Canberra, Australia: Bureau of Rural Sciences. 109 p.
- Avalos B. 1995. Women and development. *Pacific Economic Bulletin* 10(1):73-83.
- Chapman M.D. 1987. Women's fishing in Oceania. *Human Ecology* 15(3):267-288
- Coyne T., Badcock J. and Taylor R. 1984. The effect of urbanisation and western diet on the health of Pacific island populations. SPC Technical Paper No. 186. Noumea, New Caledonia: South Pacific Commission. 175 p.
- Dalzell P., Lindsay S.R. and Patiale H. 1993. Fisheries resource survey of the island of Niue. Inshore Fisheries Research Project Technical Document No. 3. Noumea, New Caledonia: South Pacific Commission. 72 p.
- Dalzell P., Adams T.J.H. and Polunin N.V.C. 1996. Coastal fisheries in the Pacific Islands. *Oceanography and Marine Biology: An Annual Review* (34):395-531.
- Des Rochers K. 1992. Women's fishing on Kosrae: A description of past and present methods. *Micronesia* 25(1):1-2.

- Fairbairn-Dunlop P. 1992. Mid-project review of the Women in Fisheries Support Project for Papua New Guinea. Western Samoa: University of the South Pacific, School of Agriculture/IRETA.
- Falanruw M.V.C. 1992. Resource apportionment in traditional fishing on Yap. Science of Pacific people's conference. Suva, Fiji: University of the South Pacific. 5–10 July 1992.
- FAO. 1998. Fishery country profile: Papua New Guinea. Food and Agricultural Organization of the United Nations (FAO).
- FAO. 1999. Fishery country profile: New Zealand. Rome, Italy: Food and Agricultural Organization of the United Nations (FAO).
- FRDC. 2000. Investing for tomorrow's fish: The FRDC's research and development plan, 2000–2005. Canberra, Australia: Fisheries Research and Development Corporation (FRDC).
- Gillett R.E. and Lightfoot G. 2001. The economic importance of fisheries in the Pacific Islands: Notes on the contribution of fisheries to GDP, employment, exports, and nutrition. Asian Development Bank (ADB), World Bank; Secretariat of the Pacific Community (SPC), Forum Fisheries Agency (FFA).
- Gillett R.E., McCoy M., Rodwell L. and Tamate J. 2001. Tuna: A key economic resource in the Pacific. A report prepared for the Asian Development bank and the Forum Fisheries Agency. Pacific Studies Series: March 2001.
- Information Resource Centre. 1998. Seafood industry demographics. Based on 1996 census data. Wellington, New Zealand: Information Resource Centre, NZ Seafood Industry Council.
- Kailola P., Williams M.J., Stewart P.C., Reichelt R.E., McNee A. and Grieve C. 1993. Australian fisheries resources. Canberra, Australia: Bureau of Resource Sciences and the Fisheries Research and Development Corporation. 422 p.
- Lambeth L. 1999. An assessment of the role of women within fishing communities in the Republic of Palau. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 41 p.
- Lambeth L. 2000. An assessment of the role of women in fishing communities in Tuvalu. Field Report 2. Noumea, New Caledonia: Community Fisheries Section, Secretariat of the Pacific Community. 37 p.
- Lambeth L. and Fay-Sauni L. 2001. Niue's reef flat invertebrate fishery: Information and recommendations for inclusion in a Niue inshore fisheries management plan. Noumea, New Caledonia: Community Fisheries Section, Secretariat of the Pacific Community. 18 p.
- Matthews E. and Oiterong E. 1991. The Role of women in the fisheries of Palau. DMR Technical Report: 91/1. Koror, Palau: Division of Marine Resources. 72 p.
- McIlgorm A. and Pepperell J. 2000. A national review of the recreational fishing sector. A report by Dominion Consulting to Agriculture, Fisheries and Forestry — Australia. Canberra, Australia: Agriculture, Fisheries and Forestry.
- Nelson G. and Tuara P. 2000. Gender issues in Solomon Island's tuna industry management. In: Gender issues in the tuna industry. Pacific examples: Background reports to national tuna management and development plans. Suva, Fiji: Forum Secretariat.
- Parry G. 2001. Agriculture and fishing activities in the Pacific — The special classification needs of small island economies. Conference on Agricultural and Environmental Statistical Applications (CAESAR). 3–7 June 2001, Rome, Italy.
- Passfield K., Mulipola A., Ropeti E., King M. et al. 2001. Profile of village fisheries in Samoa. Project milestone 17 April 2001. Apia, Samoa: Government of Samoa, Fisheries Division, Samoa Fisheries Project. 34 p.
- Rawlinson N.J.F., Milton D.A., Blaber S.J.M., Sesewa A. and Sharma S.P. 1995. A survey of the subsistence and artisanal fisheries in rural areas of Viti Levu, Fiji. Canberra, Australia: Australian Centre for International Agricultural Research. 136 p.
- SCARM. 1998. A vision for change: National plan for women in agriculture and resource management. First annual implementation report 1998–1999. Canberra, Australia: Standing Committee on Agriculture and Resource Management (SCARM). 36 p.
- SCARM. 2001. A vision for change: National plan for women in agriculture and resource management. Second annual implementation report 1999–2000. Canberra, Australia: Standing Committee on Agriculture and Resource Management (SCARM). 44 p.
- SeaFIC. 2001. New Zealand Seafood Industry Profile: July 2001. New Zealand Seafood Industry Council.
- SPC. 1995. Pacific Platform for Action: Rethinking sustainable development for Pacific women towards the year 2000. Noumea, New Caledonia: South Pacific Commission. 85 p.
- Statistics New Zealand. 2000. 2000 New Zealand Official Yearbook. Statistics New Zealand. <http://www.stats.govt.nz/default.htm>
- Taniera T. and Mitchell J. 1995. Women and fishing: Notes from Kiribati. In: E. Mathews (ed.). Fishing for answers: Women and fisheries in the Pacific Islands. The University of Michigan. 177 p.

Tuara P. 1998. An assessment of the role of women in fisheries in the Republic of the Marshall Islands. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 41 p.

Tuara P. 2000. An assessment of the role of women in fisheries in Niue. Field Report 1. Noumea, New Caledonia: Community Fisheries Section, Secretariat of the Pacific Community. 37 p.

Vunisea A. 1996. Up against several barriers. p. 26–33. In: Samudra Report No. 15. Madras, India: International Collective in Support of Fishworkers.